

Note synthétique relative au Budget Primitif 2022

***Les concepts budgétaires***

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services du syndicat ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette (syndicat non concerné).

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine du Syndicat, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt, le déficit reporté et des opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

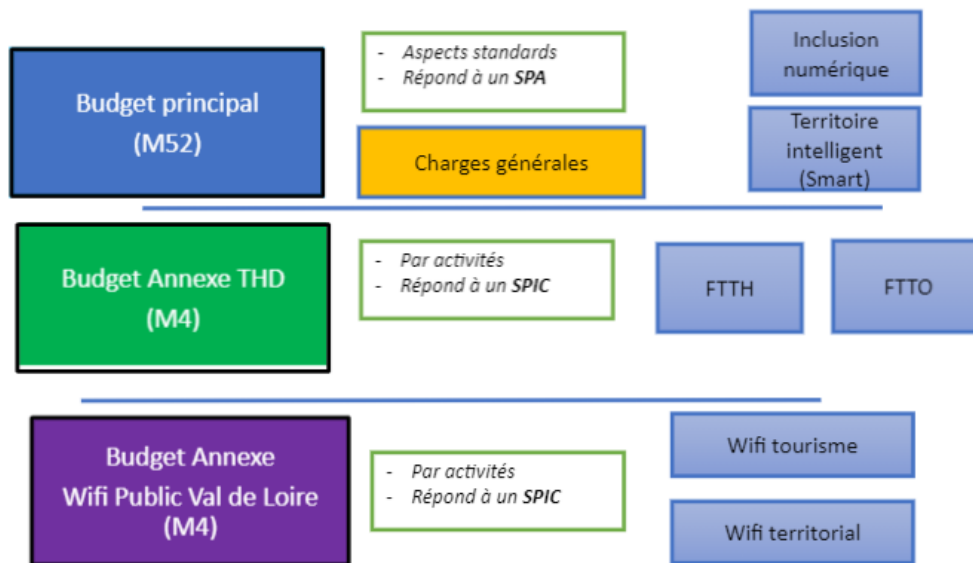
Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du Syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

***Contexte***

Le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Val de Loire Numérique a pour objet, au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, « la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et des services locaux de communications électroniques et activités connexes sur le territoire de ses membres ». Depuis octobre 2017, ses membres sont la Région Centre Val-de-Loire, le Département du Loir-et-Cher, le Département d'Indre-et-Loire, les EPCI du Loir-et-Cher, les EPCI d'Indre-et-Loire (sauf Tours Métropole Val de Loire).

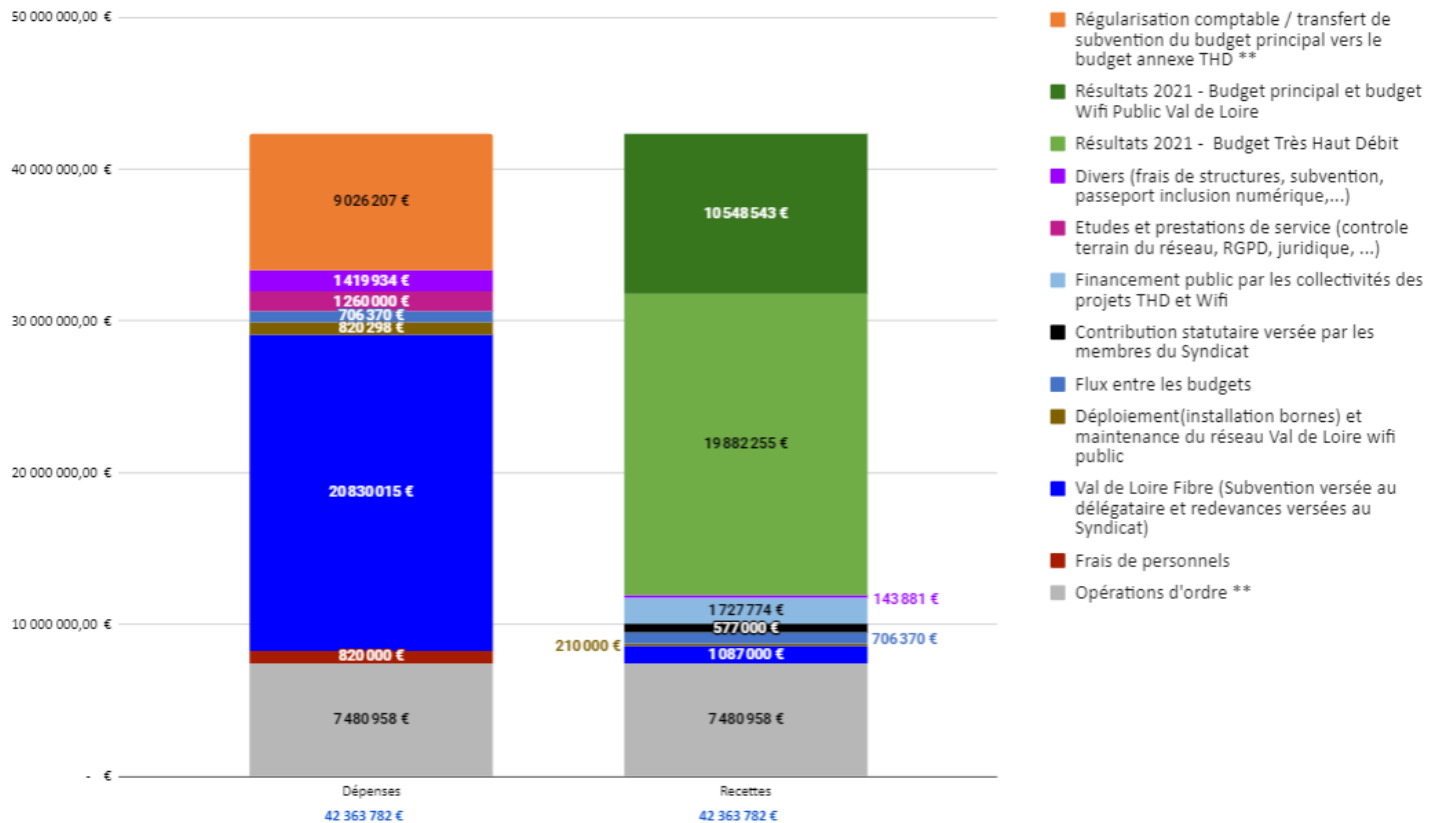
Le syndicat compte **trois budgets** : un budget principal, un budget annexe Très Haut Débit et un budget annexe Wifi Public Val de Loire.



SPA : Service Public Administratif  
 SPIC : Service Public Industriel et Commercial  
 FttH : Fibre optique jusqu'à l'habitation

Le Budget Primitif 2022 (tous budgets opérations réelles), s'élève à 42 363 781,79 €.

#### BUDGET CONSOLIDÉ - BUDGET PRIMITIF 2022



## Le budget primitif 2022 détaillé par budget est le suivant

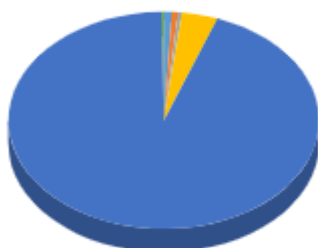
Budget principal : opérations réelles et ordres

### ● Investissement :

#### Dépenses d'investissement 2022

9 590 516 €

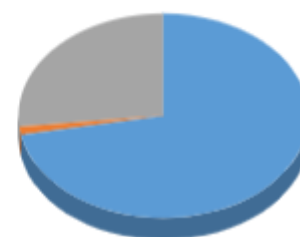
- Passeport inclusion numérique (80 000 €)
- Etudes, frais d'insertion, licences (61 000 €)
- Divers investissements (matériel informatique, mobilier ...) (40 000 €)
- Projet "Smart" (360 000 €)
- Régularisation comptable / Transfert de subvention du Budget principal au Budget Annexe Très Haut Débit (9 026 207 €)
- Amortissement (23 309 €)



#### Recettes d'investissement 2022

9 590 516 €

- Résultat 2021 (6 906 069 €)
- Amortissements (122 341 €)
- Virement de section (2 562 106 €)



### ● Fonctionnement :

#### Dépenses de fonctionnement 2022

4 924 626 €

- Amortissements (122 341 €)
- Charges de personnels (822 000 €)
- Dépenses de structures (321 200 €)
- Autres dépenses (études, subv. Observatoire,...) (841 010 €)
- Virement de section (2 562 105 €)
- Dépenses imprévues (165 000 €)
- Subvention d'équilibre au budget annexe Wifi public Val de Loire (92 970 €)



#### Recettes de fonctionnement 2022

4 924 626 €

- Contribution Région Centre-Val de Loire (115 400 €)
- Contribution des Départements (230 800 €)
- Contribution des EPCI 41 et 37 (230 800 €)
- Refacturation aux budgets annexe (615 400 €)
- Redevance d'affermage du délégataire (HT) (675 000 €)
- Divers écritures (3 000 €)
- Amortissement de la subvention Inclusion CD37 (23 309 €)
- Résultat 2021 (3 032 317 €)



Budget annexe Très Haut Débit : opérations réelles et ordres

● **Investissement :**

Dépenses d'investissement 2022

22 363 785 €

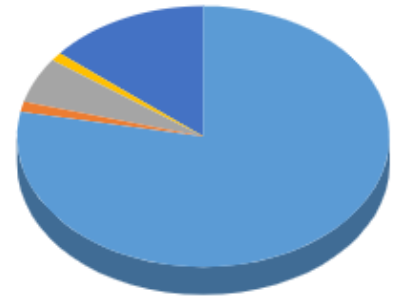
- Etudes (601 004 €)
- Participation versée au délégataire (Val de Loire Fibre) (20 830 015 €)
- Opérations d'ordre budgétaire (932 766 €)



Recettes d'investissement 2022

22 363 785 €

- Résultat 2021 (17 451 401 €)
- Participation Région au titre de l'Indre-et-Loire (282 900 €)
- Participations EPCI\* (1 264 874 €)
- Opérations d'ordre budgétaire (234 344 €)
- Virement de section (3 130 266 €)



● **Fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement 2022

3 840 620 €

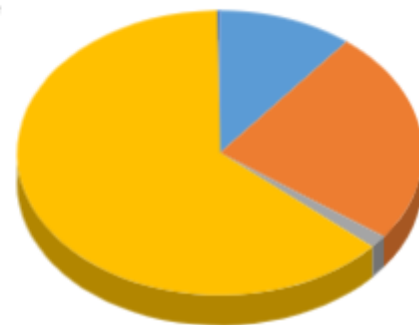
- Facturation par le budget principal du personnel (328 000 €)
- Maintenance (20 000 €)
- Etudes (45 000 €)
- Contrôle Heures insertion DSP (40 000 €)
- Facturation par le budget principal des locaux et charges (23 000 €)
- Dépenses diverses (20 010 €)
- Opérations d'ordre budgétaire (234 344 €)
- Virement de section (3 130 266 €)



Recettes de fonctionnement 2022

3 840 620 €

- Redevance frais de contrôle versée par le délégataire (412 000 €)
- Opérations d'ordre budgétaire (932 766 €)
- Convention avec le Département de Loir-et-Cher (insertion) et refacturation SCI Ferme de Boulogne (56 000 €)
- Résultat 2021 (2 430 854 €)
- Divers (9 000 €)



Budget annexe Wifi Public Val de Loire : opérations réelles et ordres

● **Investissement :**

Dépenses d'investissement 2022

1 030 081 €

- Divers : Frais d'études, licences, etc. (88 298 €)
- Etudes et installation bornes wifi (37) (300 000 €)
- Etudes et installation bornes wifi (41) (300 000 €)
- Solution Evènementielle (30 000 €)
- Opérations d'ordre budgétaire (311 783 €)



Recettes d'investissement 2022

1 030 081 €

- Subvention des Départements (80 000 €)
- Subvention EPCI 37 et 41 (100 000 €)
- Résultat 2021 (610 157 €)
- Opérations d'ordre budgétaire (164 043 €)
- Affectation de résultat (75 881 €)



● **Fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement 2022

614 153 €

- Frais d'études, prestations de services (60 000 €)
- Maintenance (bornes wifi, hébergement infrastructure) (102 000 €)
- Facturation par le budget principal du personnel (246 000 €)
- frais divers (refacturation loyers, signalétique wifi) (42 110 €)
- Opérations d'ordre budgétaire (164 043 €)



Recettes de fonctionnement 2022

614 153 €

- Facturation au gestionnaire de site (210 000 €)
- Subvention d'équilibre du Budget principal (92 370 €)
- Opérations d'ordre budgétaire (311 783 €)



*\*EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale*

*Pour plus d'informations, les éléments sont disponibles dans la délibération du Budget Primitif 2022 votée par le Conseil Syndical.*